Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Banking, Trade and Commerce

Chair:
The Honourable MICHAEL A. MEIGHEN

Wednesday, December 9, 2009
Thursday, December 10, 2009 (in camera)

Issue No. 15

First (final) meeting on:

Bill S-8, An Act to implement conventions and protocols concluded between Canada and Colombia, Greece and Turkey for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income

and

Future business of the committee

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Banques et du commerce

Président :
L'honorable MICHAEL A. MEIGHEN

Le mercredi 9 décembre 2009
Le jeudi 10 décembre 2009 (à huis clos)

Fascicule n° 15

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi S-8, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Colombie, la Grèce et la Turquie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu

et

Travaux futurs du comité

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

47606-47609

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Michael A. Meighen, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan
  (or Tardif)
  Fox, P.C.
  Frum
  Gerstein
  Greene
  Harb
* LeBreton, P.C.
  (or Comeau)
  Massicotte
  Moore
  Oliver
  Peterson
  Ringuette

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Greene replaced the Honourable Senator Johnson (*December 10, 2009*).

The Honourable Senator Johnson replaced the Honourable Senator Greene (*December 10, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Michael A. Meighen

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan
  (ou Tardif)
  Fox, C.P.
  Frum
  Gerstein
  Greene
  Harb
* LeBreton, C.P.
  (ou Comeau)
  Massicotte
  Moore
  Oliver
  Peterson
  Ringuette

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Greene a remplacé l'honorable sénateur Johnson (*le 10 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Johnson a remplacé l'honorable sénateur Greene (*le 10 décembre 2009*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, December 9, 2009:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Greene, seconded by the Honourable Senator Manning, for the second reading of Bill S-8, An Act to implement conventions and protocols concluded between Canada and Colombia, Greece and Turkey for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Greene moved, seconded by the Honourable Senator St.Germain, P.C., that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 9 décembre 2009 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Greene, appuyée par l'honorable sénateur Manning, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-8, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Colombie, la Grèce et la Turquie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Greene propose, appuyé par l'honorable sénateur St.Germain, C.P., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, December 9, 2009
(35)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 5:25 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Michael A. Meighen, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Frum, Gerstein, Greene, Harb, Massicotte, Meighen, Oliver, Peterson and Ringuette (9).

In attendance: John Bulmer, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 8, 2009, the committee began its examination of Bill S-8, An Act to implement conventions and protocols concluded between Canada and Colombia, Greece and Turkey for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division;

Alain Castonguay, Senior Chief, Tax Treaties;

Tim Wach, Director, Legislative Development and Chief Counsel,

Parry Athenaios, Expert Advisor, Tax Treaties.

Mr. Lalonde made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-8, An Act to implement conventions and protocols concluded between Canada and Colombia, Greece and Turkey for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the short title in clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that schedule 1 carry.

It was agreed that schedule 2 carry.

It was agreed that schedule 3 carry.

It was agreed that the short title in clause 1 carry.

It was agreed that the title carry.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 9 décembre 2009
(35)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 17 h 25, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Michael A. Meighen (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Frum, Gerstein, Greene, Harb, Massicotte, Meighen, Oliver, Peterson et Ringuette (9).

Également présent : John Bulmer, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 8 décembre 2009, le comité entreprend son examen du projet de loi S-8, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Colombie, la Grèce et la Turquie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt;

Alain Castonguay, chef principal, Conventions fiscales;

Tim Wach, directeur, Développement législatif et conseiller législatif en chef;

Parry Athenaios, expert-conseil, Conventions fiscales.

M. Lalonde fait une déclaration puis, aidé des autres témoins, répond aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-8, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Colombie, la Grèce et la Turquie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Il est convenu de réserver le titre.

Il est convenu de réserver l'étude du titre abrégé qui figure à l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'annexe 1.

Il est convenu d'adopter l'annexe 2.

Il est convenu d'adopter l'annexe 3.

Il est convenu d'adopter le titre abrégé qui figure à l'article 1.

Il est convenu d'adopter le titre.

It was agreed that the chair report Bill S-8, without amendment, to the Senate.

At 6:05 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi S-8 non modifié au Sénat.

À 18 h 5, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, December 10, 2009
(36)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day in camera at 10:35 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Michael A. Meighen, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Frum, Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Massicotte, Meighen, Moore, Oliver, Peterson and Ringuette (11).

In attendance: John Bulmer, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament and June Dewetering, Chief, Microeconomics and Trade.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee met in camera for the purpose of considering a draft agenda.

It was moved that senator's staff be permitted to stay in the room.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 11:50 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le jeudi 10 décembre 2009
(36)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à huis clos, à 10 h 35, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Michael A. Meighen (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Frum, Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Massicotte, Meighen, Moore, Oliver, Peterson et Ringuette (11).

Aussi présents : John Bulmer, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, et June Dewetering, chef, Section de la microéconomie et du commerce.

Conformément à l'article 92(2)e), le comité se réunit à huis clos pour examiner une ébauche d'ordre du jour.

Il est proposé que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 50, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 9, 2009

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill S-8, An Act to implement conventions and protocols concluded between Canada and Columbia, Greece and Turkey for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income, met this day at 5:25 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Michael A. Meighen (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: This afternoon the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce is examining Bill S-8, An Act to implement conventions and protocols concluded between Canada and Colombia, Greece and Turkey for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income. The bill was introduced by the Leader of the Government in the Senate on November 18.

We are pleased to be joined by officials from the Department of Finance Canada. We welcome the department's views about the fiscal, commercial and foreign policy implications of the proposed legislation. I welcome Mr. Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division; Mr. Alain Castonguay, Senior Chief, Tax Treaties; Mr. Tim Wach, Director, Legislative Development and Chief Legislative Counsel; and Mr. Parry Athenaios, Expert Adviser, Tax Treaties.

Mr. Lalonde, please proceed.

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Department of Finance Canada: We spoke briefly before the meeting started and, while we may not have met before, I have been an old hand with this particular committee. I think a number of you may recognize me from previous committee meetings.

We are here today to talk about Bill S-8. Canada has one of the most extensive networks of tax treaties of all countries in the world; we have 87 of them. We do not occupy the top space, but we are very close. With these proposed treaties, we will climb up to 90 international tax treaties. Two noteworthy ones in this bill, Greece and Turkey, are the last two countries of the Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD, with which we have not had tax treaties to date. We are anxious to get these treaties passed. These treaties are modeled on the OECD model, which Canada generally follows, with small changes to reflect peculiarities in the Canadian tax system. With some 3,500 such treaties, the rest of the world tends to follow that model as well.

I understand that the committee would like to proceed as quickly as possible, so, if I may, I suggest that rather than proceed with extensive opening remarks, we open to questions and respond as best we can.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 9 décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le projet de loi S-8, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Colombie, la Grèce et la Turquie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, se réunit aujourd'hui à 17 h 25, pour l'étude du projet de loi.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Cet après-midi, le comité examine le projet de loi S-8, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Colombie, la Grèce et la Turquie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Le projet de loi a été déposé par le leader du gouvernement au Sénat le 18 novembre 2009.

Nous sommes heureux d'accueillir des fonctionnaires du ministère des Finances Canada. Nous sommes heureux également de connaître l'opinion du ministère sur les conséquences fiscales et commerciales du projet de loi ainsi que ses conséquences pour la politique étrangère. Je souhaite la bienvenue à MM. Gérard Lalonde, directeur de la Division de la législation de l'impôt; Alain Castonguay, chef principal des Conventions fiscales; Tim Wach, avocat conseil et directeur du Développement législatif; et Parry Athenaios, expert conseil aux Conventions fiscales.

Vous avez la parole, monsieur Lalonde.

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, ministère des Finances Canada : Nous nous sommes parlé brièvement avant la réunion. Nous ne nous sommes peut-être jamais rencontrés, mais je suis un vieux routier de ce comité. Je pense qu'un certain nombre d'entre vous me reconnaissent.

Nous sommes ici pour parler du projet de loi S-8. Le Canada possède l'un des plus gros réseaux de traités fiscaux au monde : 87 traités fiscaux internationaux. Nous ne sommes pas au premier rang, mais nous en sommes très proches. Les traités proposés en feront grimper le nombre à 90. Soulignons que deux traités visés par le projet de loi concernent la Grèce et la Turquie, les deux derniers pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, avec lesquels nous n'avions pas encore de traités fiscaux. Nous sommes très désireux de faire adopter ces traités. Ces traités s'inspirent du modèle de l'OCDE auquel, en général, le Canada se conforme, en y apportant des retouches qui répondent à certaines particularités du système fiscal canadien. Les 3 500 traités semblables conclus dans le reste du monde tendent également à suivre ce modèle.

Je crois comprendre que le comité aimerait accélérer les choses le plus possible. Donc, si vous n'y voyez pas d'objection, je propose que, plutôt de commencer avec de longues remarques initiales, nous passions aux questions, auxquelles nous répondrons du mieux que nous pourrons.

The Chair: Is there anything unusual about these particular treaties? I gather from your statement that there is not, but if so, could you outline it? Is there anything different about how these treaties will work compared to the other 87?

Mr. Lalonde: Mr. Castonguay is not only our senior chief of tax treaties but also our chief tax treaties negotiator, and he was in at the ground floor. I will turn to him to respond to those questions.

Alain Castonguay, Senior Chief, Tax Treaties, Department of Finance Canada: As Mr. Lalonde said, the treaties follow the OECD model. No two treaties are similar; they all have differences. However, by and large, they follow the OECD model. Where they deviate from that, they adopt features that are found in the UN model, which itself follows the OECD model, with a particular bias toward capital-importing countries. I would say there is nothing special about these treaties.

Senator Ringuette: What is the estimated tax evasion between Canada and the three countries we are looking at?

Mr. Castonguay: An important feature of tax treaties, other than relief of double taxation, is to prevent fiscal evasion. All of our treaties include an exchange of information article that allows the Canada Revenue Agency to go to the tax authority in the other country and obtain information relevant to the collection of taxes. When the CRA has grounds to believe that taxes due in Canada are not paid, it can ask the tax authority of the other country to seek and obtain information for the purpose of applying our tax laws.

In this respect, these treaties are similar to all our treaties. The government made it clear in Budget 2007 that all our new treaties will follow the state-of-the-art OECD article on that score, and these do.

Senator Ringuette: What is the estimated tax evasion between Canada and these three countries?

Mr. Lalonde: Tax evasion is a difficult subject. As Mr. Castonguay pointed out, these treaties are designed to counter tax evasion through the exchange of tax information. By definition, we are not able to discover the exact number or amount of tax evasion that exists in those countries. If we knew the number and knew who was evading taxes in those countries, they would not be successful at doing it because they would be reassessed, and then we would have the figures at hand.

We do not yet have a tax treaty with these countries. We do not yet have the exchange of tax information provisions. To the extent that there may have been attempts at tax evasion using accounts in these countries, these treaties will help us get at that.

Senator Ringuette: I will ask my question in the reverse, then. I can understand that the Canada Revenue Agency has not yet been able to access information from these countries. However, you stated that Canada has 87 treaties. Through these 87 treaties, what tax evasion was found and what measures have we have taken with regard to that in the last three years?

Le président : Y a-t-il quelque chose d'inhabituel dans ces traités? D'après votre déclaration, il n'y aurait rien de tel, mais, le cas échéant, pourriez-vous nous dire en quoi ils diffèrent des 87 autres?

M. Lalonde : M. Castonguay n'est pas seulement notre chef principal des Conventions fiscales. Il est également notre négociateur en chef des traités fiscaux. Il a mis la main à la pâte. Je vais lui confier le soin de répondre à ces questions.

Alain Castonguay, chef principal, Conventions fiscales, ministère des Finances Canada : Comme l'a dit M. Lalonde, les traités s'inspirent du modèle de l'OCDE. Aucun traité n'est identique. Tous les traités ont des différences. Cependant, en général, ils s'inspirent du modèle de l'OCDE. Exceptionnellement, leurs caractéristiques sont celles du modèle des Nations Unies, qui lui-même s'inspire du modèle de l'OCDE, avec une prédisposition particulière pour les pays importateurs de capitaux. Je dirais donc que ces traités n'ont rien de particulier.

Le sénateur Ringuette : À combien estime-t-on l'évasion fiscale entre le Canada et les trois pays en question?

M. Castonguay : Une caractéristique importante des traités fiscaux, si l'on excepte la réduction des doubles impositions, c'est de prévenir l'évasion fiscale. Tous nos traités comprennent un article sur l'échange de renseignements qui permet à l'Agence du revenu du Canada, ou ARC, de s'adresser aux autorités fiscales de l'autre pays pour obtenir des renseignements pour le recouvrement des impôts. Quand l'agence a des motifs de croire que des impôts qui lui sont dus au Canada n'ont pas été payés, il peut demander au fisc de l'autre pays d'obtenir des renseignements qui permettront d'appliquer nos lois fiscales.

À cet égard, ces traités sont semblables à tous nos autres traités. Dans le budget de 2007, le gouvernement a précisé que tous nos nouveaux traités s'aligneront sur l'article de l'OCDE qui sera alors en vigueur, ce qui est le cas des traités en question.

Le sénateur Ringuette : À combien estime-t-on l'évasion fiscale entre le Canada et ces trois pays?

M. Lalonde : L'évasion fiscale est difficile à chiffrer. Comme M. Castonguay l'a signalé, ces traités visent à combattre l'évasion fiscale par l'échange de renseignements de nature fiscale. Par définition, il est impossible de découvrir les chiffres ou les montants exacts que représente l'évasion fiscale dans ces pays. Si nous les connaissions et si nous savions qui ils sont, les délinquants n'auraient rien à gagner parce qu'ils seraient l'objet d'une nouvelle cotisation, et nous aurions alors les chiffres en main.

Nous n'avons pas encore de traité fiscal avec ces pays. Nous n'avons pas encore les dispositions concernant l'échange de renseignements fiscaux. Si des évasions fiscales ont été tentées à l'aide de comptes dans ces pays, les traités nous aideront à les découvrir.

Le sénateur Ringuette : Je vais alors poser ma question à l'envers. Je comprends que l'ARC n'ait pas encore été capable d'obtenir de renseignements de ces pays. Cependant, vous avez dit que le Canada a conclu 87 traités. Que nous ont permis de découvrir ces traités au sujet de l'évasion fiscale et quelles mesures avons-nous prises à cet égard au cours des trois dernières années?

Mr. Lalonde: As you probably know, the responsibility of the Department of Finance is to develop tax policy and legislation. As you pointed out, it is the Canada Revenue Agency that administers the tax system. From time to time, CRA will publish reports of particular cases of tax evasion, but I do not have its numbers with me today on the other 87 treaties, as we are not talking about them today.

Senator Ringuette: I appreciate that, Mr. Lalonde, but could you ask your colleagues at the agency for that information? If parliamentarians are asked to agree to treaties that have a certain purpose, then certainly the Canada Revenue Agency should have a follow-up process to identify tax evasion in the 87 other countries with which we have those treaties.

Please provide this committee with your contact at the agency so that we know whether there is departmental follow-up on tax evasion that makes it worth signing these treaties. If there is, it will be worthwhile for governments and parliamentarians to seek further treaties.

Mr. Lalonde: My understanding is that there is follow-up. The Canada Revenue Agency is a member of an organization called the Joint International Tax Shelter Information Centre, JITSIC. Through that organization, countries specifically look at new and emerging tax avoidance and tax evasion transactions. The Canada Revenue Agency does that. It has been given funds to pursue international tax avoidance and tax evasion.

I can pass your question on to the agency. Given that I am from the Department of Finance and not from the Canada Revenue Agency, I cannot commit the Canada Revenue Agency to answer, but we will pass on the question.

Senator Harb: I had two questions, but the chair has asked one, and you gave a good and proper answer to it.

My second question deals with the investment protection agreement. When our ambassadors and trade commissioners go abroad, they always try to pedal two things: this, which is excellent; and the investment protection agreement that we signed with many countries around the world.

Is that managed by your department?

Mr. Lalonde: Are you speaking of a trade agreement or a foreign investment promotion and protection agreement, FIPA?

Senator Harb: Yes.

Mr. Castonguay: Negotiations for FIPAs is the responsibility of the Department of International Trade.

Senator Harb: Do you coordinate with them at all?

Mr. Castonguay: We are involved because there is one aspect that deals with taxation, but they use criteria for the merits of negotiation that are similar to ours — volume of trade,

M. Lalonde : Comme vous le savez probablement, le ministère des Finances est chargé d'élaborer une politique et une législation fiscales. Comme vous l'avez noté, c'est l'ARC qui applique le régime fiscal. De temps à autre, elle publie des rapports sur des cas particuliers d'évasion fiscale, mais je n'ai pas les chiffres aujourd'hui sur les 87 autres traités, puisqu'ils ne sont pas à l'ordre du jour.

Le sénateur Ringuette : Je comprends, monsieur Lalonde, mais pourriez-vous demander ce renseignement à vos collègues de l'agence? Si on demande aux parlementaires leur accord pour des traités qui ont une certaine utilité, il est sûr que l'ARC devrait avoir un processus de suivi qui permet de reconnaître les cas d'évasion fiscale dans les 87 autres pays avec lesquels nous avons conclu ces traités.

Veuillez, s'il vous plaît, communiquer au comité le nom de votre contact à l'agence. Nous voulons savoir si l'agence fait un suivi de l'évasion fiscale, ce qui conférerait une certaine valeur à la signature de ces traités. Si c'est le cas, il vaudra la peine pour les gouvernements et les parlementaires de chercher à conclure d'autres traités.

M. Lalonde : Je crois comprendre qu'il y a un suivi. L'agence fait partie du Centre d'information conjoint sur les abris fiscaux internationaux, ou CICAFI. Grâce à cette organisation, les pays examinent spécifiquement les nouvelles opérations qui visent à l'évitement et à l'évasion fiscaux. L'agence effectue cet examen. Elle a reçu des fonds pour poursuivre ces deux phénomènes à l'échelle internationale.

Comme je suis du ministère des Finances, et non de l'agence, je ne peux pas vous répondre en son nom, mais nous lui communiquerons la question.

Le sénateur Harb : J'avais deux questions, mais le président en a posé une et vous y avez répondu de façon satisfaisante.

Ma deuxième question porte sur les accords de protection des investissements. Lorsque nos ambassadeurs et nos délégués commerciaux se rendent à l'étranger, ils essaient toujours de mettre sur pied deux types d'ententes : les traités dont nous parlons, ce qui est excellent, et les accords de protection des investissements, que nous avons signés avec beaucoup de pays.

Est-ce qu'ils relèvent de votre ministère?

M. Lalonde : Parlez-vous des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers ou APIE?

Le sénateur Harb : Oui.

M. Castonguay : Leur négociation relève du ministère du Commerce international.

Le sénateur Harb : Y a-t-il de la coordination entre vous et ce ministère?

M. Castonguay : Nous travaillons de concert, notamment sur la question de la fiscalité, mais, pour juger des mérites de la négociation, ce ministère utilise des critères semblables aux nôtres

investment and so on. There are probably more tax treaties than FIPAs right now, but they tend to go hand in hand. In most cases, when we have a treaty with a country there is also a FIPA.

Senator Harb: Is there any merit in ensuring that when one is negotiated the other is also talked about, in order to sell two products at the same time and to manage human resources?

This is excellent, because it is important for business people who go to foreign countries to know that we have a tax treaty as well as an investment protection agreement with that country.

Mr. Castonguay: In the case of Colombia, as you may have noticed, the negotiations for the free trade agreement and the tax treaty were launched and signed at the same time. Obviously in this case they go hand in hand.

Senator Oliver: The purpose of these treaties is to avoid double taxation, so that if for example I had a business in Turkey and paid the tax there, I would not have to pay it again in Canada. That is a commendable reason to have it.

However, it also deals with withholding tax rates. I would have thought the rates would be the same, but in this bill the rate for Turkey is a lot higher. What is the reason for the differential in rates?

Mr. Castonguay: In order to conclude a tax treaty, it has to be acceptable to both sides. Obviously, Turkey has a different withholding tax policy than we do. With regard to Canada and most OECD countries, Turkey regards itself as the capital importer. Its interest is to maintain withholding tax higher than we would otherwise want. We like 5 per cent on direct dividend and 10 per cent on interest. We were not able to convince Turkey of that. Its withholding tax rates with other OECD countries are comparable to what we were able to achieve in our treaty.

Senator Oliver: How about Greece?

Mr. Castonguay: Greece is a standard at 5 per cent, 15 per cent for dividend — direct and portfolio — and 10 per cent for royalty and interest. It follows our own model.

Senator Oliver: Of all the tax treaties you have, is Turkey the lone standout?

Mr. Castonguay: There are a few other countries that are older. I would not be able to point out how many there are, but I am sure there are a few where the rates are comparable. They are probably older and ripe for renegotiation at some point.

Senator Oliver: You said these are the last two OECD countries that you are doing. Even within the OECD, withholding rates are not the same.

(volume des échanges, des investissements, et cetera). Actuellement, il existe probablement davantage de traités fiscaux que d'APIE, mais, de plus en plus, les deux vont de pair. Dans la plupart des cas, lorsque nous concluons un traité avec un pays, nous concluons également un APIE.

Le sénateur Harb : Y a-t-il un avantage, pendant la négociation d'un accord, à parler également de l'autre, pour faire d'une pierre deux coups et utiliser au mieux les ressources humaines?

C'est excellent, parce qu'il importe aux gens d'affaires qui vont à l'étranger de connaître l'existence d'un traité fiscal et d'un accord de protection des investissements entre le Canada et le pays en question.

M. Castonguay : Dans le cas de la Colombie, comme vous l'avez peut-être observé, les négociations pour l'accord de libre-échange et le traité fiscal ont été entreprises en même temps, et les textes ont été signés en même temps. Dans ce cas, il est évident que l'accord et le traité vont de pair.

Le sénateur Oliver : L'objet de ces traités est d'éviter les doubles impositions, de sorte que si, par exemple, j'avais une entreprise en Turquie et si j'y payais l'impôt, je n'aurais pas à le payer aussi au Canada. C'est une bonne raison pour avoir conclu le traité.

Cependant, le traité concerne également les taux de retenue. J'aurais pensé que les taux auraient été les mêmes, mais, dans le projet de loi, le taux pratiqué en Turquie est beaucoup plus élevé. Qu'est-ce qui explique cette différence?

M. Castonguay : Le traité fiscal doit être acceptable aux deux parties. Il est évident que la politique de retenues à la source de la Turquie diffère de la nôtre. À l'égard du Canada et de la plupart des États membres de l'OCDE, la Turquie se considère comme une importatrice de capitaux. Elle a intérêt à maintenir le taux de retenues plus élevé que ce que nous préférerions. Nous préférons 5 p. 100 sur les dividendes directs et 10 p. 100 sur les intérêts. Nous n'avons pas réussi à la convaincre d'abaisser ses taux. Ses taux de retenue avec les autres pays de l'OCDE sont comparables à ceux sur lesquels nous sommes finalement tombés d'accord dans notre traité.

Le sénateur Oliver : Qu'en est-il de la Grèce?

M. Castonguay : La Grèce ne se distingue pas vraiment des autres pays, avec un taux de 5 p. 100, 15 p. 100 pour les dividendes (directs et de portefeuille), et 10 p. 100 pour les redevances et les intérêts. Elle suit notre propre modèle.

Le sénateur Oliver : Parmi tous les pays avec qui nous avons signé des traités fiscaux, la Turquie fait-elle cavalier seul?

M. Castonguay : Nous avons signé avec un petit nombre d'autres pays des traités plus anciens. Je ne saurais vous dire combien ils sont, mais je suis sûr que quelques-uns pratiquent des taux comparables. Les traités en question sont probablement de vieux traités, mûrs dans une certaine mesure pour une renégociation.

Le sénateur Oliver : Vous avez dit que c'était les deux derniers pays de l'OCDE avec qui nous n'avions pas encore conclu de traités. Même à l'intérieur de cette organisation, les taux de retenue ne sont pas les mêmes.

Mr. Castonguay: No, they are not the same. Different countries have different interests, but they tend to come down.

Mr. Lalonde: An important feature here is that notwithstanding the withholding tax rate is a bit higher, it is consistent with what other countries have negotiated.

Senator Oliver: It is not unique to Canada then.

Mr. Lalonde: That is right. The important part there is that it does not put Canadian interests at a disadvantage, because we are in the same ballpark as the rest of the countries.

Senator Gerstein: Are there any proposed provisions in Bill S-8 that are unique or different from the usual ones that you conclude with other nations? Is there anything you wish to draw to our attention?

Mr. Castonguay: As I said earlier, these treaties mostly follow our policy. In a few cases, they contain things that we would not necessarily ask for but the other country insists on. For example, there is a provision that provides for the taxation of income derived from services in the other country absent a permanent establishment. If a person is providing services in a country for more than six months, then taxation can occur at source. That is not something we usually seek in our treaties, but it is in the UN model and it is something that capital-importing countries tend to request, and we have them in a number of treaties.

Senator Gerstein: It is not unique to this treaty, then?

Mr. Castonguay: No.

Senator Frum: This requires Canada Revenue Agency to share information with the revenue agencies of other countries. What mechanisms are in place to ensure there is privacy and security of the trading of that information?

Mr. Castonguay: The treaty itself provides the condition under which information can be exchanged, and there are strict confidentiality provisions as to what can and cannot be done with the information. I would say they are broadly in line with our own domestic law. In other words, if you ask for information to enforce your tax laws, that is the extent to which it can be used. To enforce your tax law you can go to court and so on, but it has to be overall for the purpose of enforcing your own tax laws and nothing more than that.

Senator Frum: In the event something did happen and there was a breach of privacy or security in one of the jurisdictions abroad, would there be any way of dealing with that?

Mr. Castonguay: Obviously, we would express displeasure with that. I am not sure what else could be done. We would have to see the condition under which it occurred. When we enter into a treaty we expect the other country to abide by all the conditions

M. Castonguay : Non, en effet. Les différents pays ont des intérêts divergents, mais ils tendent à abaisser leurs taux.

M. Lalonde : Abstraction faite du taux de retenue qui est un peu supérieur, une caractéristique importante à retenir c'est que les taux du traité ne s'écartent pas beaucoup des taux que d'autres pays ont négociés.

Le sénateur Oliver : Le Canada n'est donc pas à part.

M. Lalonde : C'est exact. Ce qui importe, c'est que les intérêts du Canada ne soient pas lésés, parce que nous sommes à peu près soumis au même régime que les autres pays.

Le sénateur Gerstein : Dans le projet de loi S-8, propose-t-on des dispositions inédites ou différentes des dispositions habituelles des traités que vous concluez avec d'autres pays? Y a-t-il quelque chose sur quoi vous souhaiteriez attirer notre attention?

M. Castonguay : Comme je l'ai dit, ces traités, pour la plupart, sont conformes à notre politique. Dans quelques cas, ils renferment des articles que nous ne demanderions pas nécessairement, mais sur lesquels l'autre pays insiste. Par exemple, il existe un article qui prévoit l'imposition des revenus de services fournis dans l'autre pays en l'absence d'établissement stable. Si quelqu'un fournit des services dans un pays pendant plus de six mois, l'impôt peut être retenu à la source. Ce n'est pas une disposition à laquelle nous tenons dans nos traités, mais c'est dans le modèle onusien et c'est une disposition que les pays importateurs de capitaux tendent à demander. Elle se trouve dans un certain nombre de nos traités.

Le sénateur Gerstein : On ne la trouve donc pas uniquement dans ce traité?

M. Castonguay : Non.

Le sénateur Frum : Cela exige la communication de renseignements entre l'Agence du revenu du Canada et ses homologues des autres pays. Quels mécanismes a-t-on prévu pour s'assurer de la sécurisation et de la protection du caractère privé de ces renseignements?

M. Castonguay : Dans le traité même, on précise les conditions dans lesquelles l'échange de renseignements peut se faire, et il existe des dispositions rigoureuses en matière de confidentialité qui spécifient ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire avec ces renseignements. Je dirais que ces dispositions s'alignent généralement sur nos propres lois nationales. Autrement dit, si un pays demande des renseignements pour appliquer ses propres lois fiscales, ces renseignements ne peuvent pas servir à autre chose. Pour appliquer ses propres lois, on peut s'adresser aux tribunaux, et cetera, mais, globalement, ce doit être pour appliquer ses propres lois fiscales, pas davantage.

Le sénateur Frum : Si, dans un pays étranger, on violait le caractère privé des renseignements ou si on compromettait leur sécurité, comment pourrait-on réagir?

M. Castonguay : Bien sûr, nous exprimerions notre mécontentement. Que pourrions-nous faire d'autre? Il faudrait examiner les circonstances. Dans un traité, nous nous attendons à ce que l'autre partie en respecte toutes les conditions. Que dire de

of the treaty. I am not sure I can expand more than that. We would obviously express our displeasure, but there is no legal mechanism in the treaty in this case. It would be a case of making sure it does not happen again.

Senator Greene: We have 87 tax treaties right now, and a few of those countries are Third World. Why did it take as long as it has to develop treaties with Greece, Turkey and Colombia?

Mr. Castonguay: I can speak from my own experience. I joined the treaty group in 2006, and in both cases there were ongoing negotiations. I understand that in the case of Greece, negotiations started in the early 1980s; in the case of Turkey, it was in the late 1980s. It has been difficult for all kinds of reasons. I do not have the corporate memory on that, other than that it has been difficult to reach agreement on all aspects. At some point we did compromise and reach an agreement.

Mr. Lalonde: Assuming your question goes broadly beyond these three countries to generally why some countries have taken a long time, Colombia might be an example of a treaty that has taken on new interest recently. What I am going to say next does not apply particularly to Colombia. However, for our treaty network in general, there have been a number of countries that were not anxious to enter into the criterion for a treaty, which is the exchange of tax information.

Recently, with a strong push on the part of the G20 and the OECD, a number of countries that previously were adamant against the exchange of tax information are now joining the international standard to exchange information for tax purposes. Many countries that would not otherwise have been candidates for tax treaties or tax information exchange agreements with Canada are now coming forward and seeking negotiations with us.

The Chair: Article 29 deals with termination of a treaty, I believe. Mr. Lalonde, is there any automatic provision for review after a certain period of time in these treaties, or does one party simply have to say, "We do not think this is working well; we would like to discuss the operation of this treaty"? Is that how it works if there is to be any amendment going forward?

Mr. Lalonde: It is pretty well on an ad hoc basis. We do review our treaties constantly. Beyond that, I will turn to our chief treaty negotiator to fill in the blanks.

Mr. Castonguay: There is no automatic procedure, but at some point, every 20 or 25 years, you look at a treaty, and obviously there is always development in your own tax policy, in the tax policy of the other treaty partner and in the treaty policy of the other treaty partner. Partners that used to be developing countries 25 years ago are now industrialized countries, and their paradigm has changed. Their treaty policy has changed. Sometimes they will approach us to say they want to renegotiate, and in other cases we approach other countries to say we are in line for negotiation. It is pretty much ad hoc, but one of our jobs is to monitor our treaties to make sure they are always up to date.

plus? Il est certain que nous exprimerions notre déplaisir, mais, dans l'exemple choisi, aucun mécanisme juridique n'est prévu. Il s'agirait de nous assurer que cela ne se reproduira plus.

Le sénateur Greene : Actuellement, quelques-uns des pays signataires de nos 87 traités fiscaux en vigueur sont du Tiers Monde. Pourquoi a-t-il fallu tant de temps pour élaborer des traités avec la Grèce, la Turquie et la Colombie?

M. Castonguay : Je peux vous parler d'expérience. Je me suis joint au groupe chargé des traités en 2006 et, dans les deux cas, des négociations étaient en cours. Je crois comprendre que les négociations avec la Grèce avaient commencé au début des années 1980; avec la Turquie, à la fin des années 1980. Pour toutes sortes de raisons, les négociations ont été ardues. Je ne peux pas faire appel à la mémoire du groupe, si ce n'est qu'on a conservé le souvenir qu'il était difficile de s'entendre sur tout. Nous avons fini par faire des compromis.

M. Lalonde : Si je prends votre question dans son sens général, sans se limiter à ces trois pays, on pourrait citer la Colombie comme exemple d'un pays qui a éprouvé un intérêt renouvelé pour la conclusion d'un traité. Ce que je vais dire ne s'applique pas particulièrement à la Colombie. Cependant, dans notre réseau de traités en général, un certain nombre de pays n'étaient pas particulièrement désireux de satisfaire au critère de l'échange de renseignements fiscaux pour la conclusion d'un traité.

Récemment, par suite de fortes pressions exercées par le G20 et l'OCDE, un certain nombre de pays qui, jusque là, étaient catégoriquement opposés à l'échange de renseignements fiscaux, ont commencé à adhérer à la norme internationale d'échange de renseignements à des fins fiscales. Beaucoup de pays qui, par ailleurs, n'auraient pas été des candidats pour la signature de traités fiscaux ou d'accords d'échange de renseignements fiscaux avec le Canada se manifestent et cherchent à négocier avec nous.

Le président : L'article 29 porte, je crois, sur la dénonciation d'un traité. Monsieur Lalonde, existe-t-il une disposition permettant l'examen automatique de ces traités après un certain temps, ou bien l'une des parties informe-t-elle simplement l'autre qu'elle est insatisfaite du fonctionnement du traité et qu'elle aimerait en discuter? Est-ce le mécanisme qui permet de modifier un traité?

M. Lalonde : Ce cas est un peu un cas d'espèce. Nous examinons constamment nos traités. Pour un complément d'information, je demanderai à notre négociateur en chef de compléter ma réponse.

M. Castonguay : Il n'y a pas de mécanisme automatique, mais, à un certain point, à tous les 20 ou 25 ans, quand on examine tel traité, on constate toujours que quelque chose a changé dans la politique fiscale du pays ou dans la politique fiscale ou la politique des traités de l'autre partie. Des partenaires qui, il y a 25 ans, étaient des pays en développement sont maintenant des pays industrialisés. Le paradigme a changé. La politique de traités de ces pays aussi. Parfois, ils nous manifestent leur intention de renégocier le traité. Dans d'autres cas, c'est nous. Il n'y a pas de règles générales, mais l'une de nos tâches est de contrôler nos traités pour nous assurer qu'ils restent toujours actuels.

The Chair: Finally, along the line of Senator Ringuette's question, I realize it is difficult to be precise, but do you or does any other department do an analysis of a treaty that has been in existence with country X for Y years to monitor whether there has been increased economic activity, whether there has been increased investment, and whether it has in effect done its job? Is any of that carried out? If so, who would do it?

Mr. Castonguay: No, we do not do any of that. We enter into treaties because there are compelling reasons for doing so, with representation from business and from Foreign Affairs saying that much investment is being prevented because we do not have a treaty. We need a treaty.

The Chair: The compelling reasons as I understand them are to avoid double taxation and to favour investment.

Mr. Castonguay: That is right.

The Chair: Senator Ringuette asked, as I understood her question, whether these treaties succeeded in avoiding tax evasion. It may be impossible to judge. You did not know that I was about to evade tax. You put the treaty in effect so I did not do it, so you will never be able to know that. However, it might be possible to see what increased activity has been generated between our country and another country as a result of a treaty.

Mr. Lalonde: In large part, we enter into negotiations for tax treaties with countries in some cases because they approach us directly, but we always do so on the advice and with the cooperation of the Department of Foreign Affairs and International Trade. That department is consistent with the international trade part; it is the one that keeps its finger on, as you say, increases in investment or trade with any particular country.

Associated with increased trade and increased investment, you will also have Canadian companies with increased interests in those countries.

When a treaty is old and perhaps out of date, pressure on the treaty because of the increased trade generates a need for renegotiation, and that need will manifest itself in representations from the Canadian businesses operating in that country and from the Department of Foreign Affairs and International Trade. The department will come to us and say it is important to renegotiate a treaty with a particular country.

Mr. Castonguay was accurate in saying we do not do that here in our division. We are strictly on the legislative side looking at a treaty and in the treaty negotiation process and are involved in the narrow context of actually negotiating the treaty. Yes, treaties are re-examined from time to time. Treaty countries are re-examined from time to time to see whether they are ripe for renegotiation. It is not always — and in fact rarely — the Department of Finance that is the push for that, unless we see something in the tax treaty that is causing us a problem.

Le président : Enfin, dans le même ordre d'idées que la question du sénateur Ringuette, je m'aperçois qu'il est difficile d'être précis, mais votre ministère ou un autre ministère effectue-t-il une analyse d'un traité conclu avec tel pays depuis tel nombre d'années pour voir si l'activité économique ou les investissements ont augmenté ou si le traité a permis d'obtenir les résultats escomptés? Cette analyse se fait-elle? Par qui, le cas échéant?

M. Castonguay : Non, nous ne faisons rien de cela. Nous concluons des traités parce qu'il y a des motifs impérieux de le faire, que des entreprises et les Affaires étrangères prétendent qu'un traité s'impose car beaucoup d'investissements ne sont pas réalisés faute de traité.

Le président : Les motifs impérieux, il me semble, sont d'éviter les doubles impositions et de favoriser les investissements.

M. Castonguay : C'est exact.

Le président : Le sénateur Ringuette a demandé — c'est ce que j'ai compris de sa question — si ces traités avaient permis d'éviter l'évasion fiscale. Il peut être impossible d'en juger. Vous ne saviez pas si quelqu'un s'apprêtait à faire de l'évasion fiscale. Le traité est entré en vigueur, ce qui a amené la personne à ne pas le faire. Vous ne saurez donc jamais ce qui s'est passé. Toutefois, on pourrait mesurer l'augmentation de l'activité entre notre pays et un autre, du fait du traité.

M. Lalonde : Dans un grand nombre de cas, nous entamons des négociations en vue de la signature de traités fiscaux avec des pays qui, parfois, nous approchent directement à cette fin, mais nous le faisons toujours sur les conseils et avec la coopération du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ce ministère s'occupe toujours du volet commerce international; il se tient au courant, comme vous le dites, des augmentations des investissements ou des échanges avec tel pays.

Avec l'augmentation des échanges et des investissements, va de pair l'intérêt accru de sociétés canadiennes à l'égard de ces pays.

Lorsqu'un traité commence à dater ou que, peut-être, il est caduc, les pressions exercées en raison de l'augmentation des échanges engendrent le besoin de le renégocier, et ce besoin sera rappelé par des entreprises canadiennes présentes dans le pays ou le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le ministère nous dira qu'il importe que nous renégociions tel traité avec tel pays.

M. Castonguay a parlé juste quand il a dit que notre division ne s'occupait pas de l'analyse que vous avez décrite. Nous ne nous occupons que de l'aspect juridique d'un traité et de son processus de négociations et nous intervenons dans le contexte limité de la négociation même du traité. Il est vrai que, de temps à autre, on réexamine les traités. Les pays avec qui nous avons conclu des traités font l'objet d'un examen périodique pour voir s'ils sont mûrs pour une renégociation. Le ministère des Finances n'est pas toujours — de fait il l'est rarement — l'instigateur de cette renégociation, à moins qu'on ne constate la cause d'un problème dans le traité fiscal.

The Chair: I think I speak for my colleagues when I say that if any of your colleagues could provide some of the information that Senator Ringuette has asked for, and I have alluded to, it would be appreciated. If it is not possible or not done, we understand, I think.

Are there any other questions of our witnesses? If not, are you agreeable to proceeding to clause-by-clause consideration of the bill? May we excuse the witnesses?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you all very much, indeed. We appreciate your attendance.

While the witnesses are withdrawing, I will begin, colleagues, if you are agreeable.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-8, An Act to implement conventions and protocols concluded between Canada and Colombia, Greece and Turkey for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I think you have already given your agreement, but I thought I would read it.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the short title, clause 1, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall Schedule 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall Schedule 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall Schedule 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the short title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : Je pense que je traduis bien l'opinion de mes collègues lorsque je dis que nous vous serons très reconnaissants que certains de vos collègues fournissent des renseignements que le sénateur Ringuette a demandés et auxquels j'ai fait allusion. Si c'est impossible ou si nous n'en recevons pas, je crois que nous comprendrons.

Y a-t-il d'autres questions pour nos témoins? Sinon, êtes-vous d'accord pour que nous passions à l'examen article par article du projet de loi? Pouvons-nous excuser les témoins?

Des voix : D'accord.

Le président : Je remercie sincèrement tous les témoins. Nous vous sommes reconnaissants d'être venus.

Pendant que les témoins se retirent, je commencerai l'examen, si vous êtes d'accord.

Le comité est-il d'accord pour entreprendre l'examen article par article du projet de loi S-8, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Colombie, la Grèce et la Turquie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu?

Des voix : D'accord.

Le président : Je pense que vous avez déjà donné votre accord, mais j'ai cru bon de lire ce passage.

L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude du titre abrégé, article 1, est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'annexe 1 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'annexe 2 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'annexe 3 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre abrégé est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chair: Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Without amendment.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, colleagues. I appreciate your attention to duty and the efficacy with which you have discharged it.

Senator Oliver: We look forward to your third-reading speech.

The Chair: Before we terminate the meeting, just for your information, you will have received a notice for our meeting tomorrow at our regular time slot. Tomorrow as well there is a possibility that we will be charged with the responsibility of dealing with Bill C-62, the HST bill, which is to be received this evening in the Senate. I do not know whether it will go to this committee or to the Standing Senate Committee on National Finance. Those who make these weighty decisions have not yet come to a decision, but we will be informed, no doubt, in due course.

If we have to attend to Bill C-62, we will have to do it in a special sitting of this committee, as permitted by the Senate, sometime during the day tomorrow. Is that correct?

Line Gravel, Clerk of the Committee: Yes, after it has been referred to the committee.

The Chair: After and if it has been referred to us, we will deal with that.

I would like the input of everyone, but I propose that tomorrow in our regular slot we discuss what we might tackle when we come back after the Christmas break in January. There are a few specific items, which I can mention tomorrow for your consideration. There is also a larger study that might deal with subjects such as pensions, where we will have more information based upon the finance ministers' meeting in Whitehorse and upon the Menzies report, which is expected this month, I believe, or early in January.

In addition, we might wish to consider a broader subject with respect to the international financial framework. As colleagues will recall, the G20 is to report on that at the end of January, following up on the Pittsburgh meeting. We will have some concrete information then and it might give us some idea of how best to attack it with respect to the proposed G20 international framework and how that impacts on Canada. Right now it is a bit vague as to what framework will be proposed, but we should have more details when we get back.

Senator Ringuette: What is happening with Bill S-232, which we started?

The Chair: That is one of the specifics I was going to mention tomorrow that we have to deal with.

Senator Ringuette: We have not been sitting. Hopefully, this will be the issue we deal with when we come back.

Le président : Êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Sans modification?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci, chers collègues. Je vous suis reconnaissant de votre sens du devoir et de l'efficacité avec laquelle vous vous en êtes acquittés.

Le sénateur Oliver : Nous avons hâte d'entendre votre discours de troisième lecture.

Le président : Avant de mettre fin à la séance, je veux simplement vous informer que vous aurez reçu un préavis de notre réunion de demain, qui aura lieu aux heures habituelles. Demain, également, il est possible que nous soyons saisis du projet de loi C-62, sur la taxe de vente harmonisée, que le Sénat recevra ce soir. Je ne sais pas si c'est notre comité qui s'en occupera ou le Comité sénatorial permanent des finances nationales. Ceux qui prennent ces graves décisions ne sont pas encore branchés, mais nous finirons bien par être informés.

Si on nous confie l'étude du projet de loi C-62, nous devrons le faire dans une séance spéciale du comité, comme l'autorise le Sénat, qui aura lieu quelque part demain. Est-ce entendu?

Line Gravel, greffier du comité : Oui, après que le comité en aura été saisi.

Le président : Après, et si nous en avons été saisis, nous nous en occuperons.

J'aimerais avoir l'avis de chacun, mais je propose que, demain, à l'heure où nous nous réunissons habituellement, nous discutions du travail que nous pourrions devoir abattre à notre retour du congé de Noël, en janvier. Il y a un petit nombre de tâches particulières, que je pourrai énumérer demain, pour que vous les preniez en considération. Il y a également une étude importante qui pourrait porter sur des sujets tels que les pensions; pour cela nous disposerons de plus de renseignements découlant de la réunion des ministres des finances à Whitehorse et du rapport Menzies, prévu pour ce mois-ci, je crois, ou le début de janvier.

En outre, nous pourrions vouloir étudier un sujet plus large, touchant le cadre financier international. Comme vous vous en souviendrez, le G20 doit faire rapport à ce sujet à la fin de janvier, pour faire suite à la réunion de Pittsburgh. Nous aurons alors des renseignements concrets, qui pourraient nous donner une idée de la façon de mieux s'y prendre concernant le cadre international proposé par le G20 et ses conséquences pour le Canada. Actuellement, le cadre qui sera proposé est entouré d'un peu de flou, mais nous aurons plus de détails à notre retour.

Le sénateur Ringuette : Qu'advient-il du projet de loi S-232, dont nous avons entrepris l'étude?

Le président : C'est l'un des points particuliers dont je voulais vous traiter demain et dont nous devrons nous occuper.

Le sénateur Ringuette : Nous n'avons pas siégé. Espérons que c'est le sujet dont nous devrons nous occuper à notre retour.

The Chair: We are not in camera.

Senator Harb: Do you want to go in camera?

The Chair: Perhaps it would be better. Let us terminate the meeting. We can discuss those details in camera.

(The committee continued in camera.)

Le président : Nous ne sommes pas à huis clos.

Le sénateur Harb : Voulez-vous que nous discutions à huis clos?

Le président : Ce serait peut-être mieux. Terminons la séance. Nous pouvons discuter de ces détails à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Department of Finance Canada:

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division;

Alain Castonguay, Senior Chief, Tax Treaties;

Tim Wach, Director, Legislative Development and Chief Counsel;

Parry Athenaios, Expert Advisor, Tax Treaties.

TÉMOINS

Ministère des Finances Canada :

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt;

Alain Castonguay, chef principal, Conventions fiscales;

Tim Wach, directeur, Développement législatif et conseiller législatif en chef;

Parry Athenaios, expert-conseil, Conventions fiscales.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca